**ACCORD-CADRE**

**PRESTATIONS INTELLECTUELLES INFORMATIQUES**

**(P2I)**

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**

**LOT 4**

**Tierce recette applicative**

Table des matières

[Note explicative à l’attention des soumissionnaires 3](#_Toc220069923)

[1. Rôle du lot 4 dans l’accord-cadre P2I *(160 lignes maximum, sur 20 points)* 4](#_Toc220069924)

[2. Organisation et gouvernance de la prestation de recette *(160 lignes maximum, sur 20 points)* 4](#_Toc220069925)

[3. Méthodes, qualité et obligation de résultats *(160 lignes maximum, sur 20 points)* 4](#_Toc220069926)

[4. Études de cas *(240 lignes maximum, sur 30 points)* 5](#_Toc220069927)

[5. Retour d’expériences et capacité opérationnelle *(80 lignes maximum, sur 10 points)* 5](#_Toc220069928)

[6. Conformité aux exigences du CCTP *(Caractère éliminatoire, non noté)* 6](#_Toc220069929)

# Note explicative à l’attention des soumissionnaires

Le présent Cadre de Réponse Technique (CRT) constitue un document structurant et obligatoire de la réponse au lot 4 « Tierce Recette Applicative » de l’accord-cadre P2I.

Ce CRT a vocation à :

* la compréhension par le candidat du rôle spécifique d’une TRA indépendante dans un accord-cadre alloti ;
* la pertinence de l’organisation, des méthodes et des livrables proposés ;
* la capacité à délivrer des prestations de recette en obligation de résultat, au service de la sécurisation des mises en production du MEAE.

**Instructions au candidat**

* Le candidat répond de manière précise, concise et argumentée pour chaque point. Le CRT constitue un engagement opposable en phase d’exécution ;
* Il s’appuie sur des références réelles, livrables types, dispositifs concrets ou exemples issus de missions antérieures ;
* Il aligne ses réponses avec les méthodologies, délais et livrables attendus dans le CCTP ;
* Il ne modifie pas la structure du CRT. Tout ajout, retrait ou reformulation non justifiée entraîne une non-conformité ;
* Les réponses sont rédigées en police Arial, taille 11, interligne simple. Tout dépassement du nombre maximal de lignes indiqué n’est pas pris en compte dans l’analyse de l’offre ;
* Dans le dossier de réponse, le CRT complété doit être remis en 3 versions : Word, PDF et Excel. Le fichier Excel constitue la version de référence pour l’analyse et la notation des offres.

**Répartition de la valeur technique**

La valeur technique est notée sur 100 points, répartis comme suit :

* Rôle du lot 4 dans l’accord-cadre P2I : 20 points
* Organisation et gouvernance de la TRA : 20 points
* Méthodes, qualité et obligation de résultats : 20 points
* Études de cas : 30 points
* Retour d’expériences et capacité opérationnelle : 10 points

Les sous-critères d’analyse ne sont pas communiqués aux candidats.

# Rôle du lot 4 dans l’accord-cadre P2I *(160 lignes maximum, sur 20 points)*

Le candidat décrit sa compréhension du rôle du Titulaire du lot 4 « Tierce Recette Applicative » au sein d’un accord-cadre multi-lots de prestations intellectuelles informatiques.

Il précise notamment :

* le positionnement du lot 4 en tant que tiers indépendant de qualification, distinct de toute activité de conception, de développement ou d’exploitation ;
* les interfaces fonctionnelles et opérationnelles avec :
  + le lot 1 (AMOA / pilotage),
  + le lot 2 (projets structurants),
  + le lot 3 (développement et maintenance à bons de commande) ;
* la contribution du lot 4 à la sécurisation des mises en production, à la réduction du risque opérationnel et à l’amélioration continue de la qualité applicative ;
* la manière dont il garantit l’absence de conflit d’intérêts, l’objectivité des constats et la traçabilité des décisions de qualification.

Le candidat raisonne exclusivement au regard des livrables et obligations du lot 4.

# Organisation et gouvernance de la prestation de recette *(160 lignes maximum, sur 20 points)*

Le candidat présente l’organisation qu’il propose pour l’exécution des prestations de recette applicative, notamment :

* la gouvernance interne mise en place pour le lot 4 ;
* les modalités d’interface avec l’Administration ;
* la gestion des escalades, alertes qualité et situations à risque ;
* la continuité de service sur des projets critiques ou à forte contrainte calendaire.

Il explicite :

* son organisation type par bon de commande ;
* la coordination avec les autres Titulaires de l’accord-cadre, sans lien contractuel direct;
* la manière dont il s’inscrit dans la comitologie définie par l’Administration.

# Méthodes, qualité et obligation de résultats *(160 lignes maximum, sur 20 points)*

Le candidat présent son approche méthodologique pour ce marché de Tierce Recette Applicative orienté livrables et obligation de résultats.

Il précise notamment :

* sa démarche de recette fonctionnelle et non fonctionnelle ;
* sa gestion de la traçabilité exigences / tests / anomalies ;
* l’intégration des exigences transverses (sécurité, accessibilité, conformité réglementaire) dans les scénarios de tests ;
* son approche de l’automatisation raisonnée des tests et de l’analyse de la valeur associée ;
* les dispositifs mis en œuvre pour garantir :
  + l’absence d’anomalies bloquantes ou majeures,
  + la qualité et l’exploitabilité des livrables,
  + le respect des délais définis par bon de commande.

Il explicite les mécanismes de contrôle qualité, de validation et d’amélioration continue.

# Études de cas *(240 lignes maximum, sur 30 points)*

**Contexte**

Le MEAE conduit simultanément plusieurs projets numériques :

* des projets structurants confiés au lot 2 (marchés subséquents) ;
* des évolutions correctives et adaptatives confiées au lot 3 (bons de commande) ;
* des campagnes de validation confiées au lot 4 (TRA).

Ces projets présentent :

* des dépendances fonctionnelles fortes ;
* des contraintes réglementaires élevées (RGPD, accessibilité, sécurité, souveraineté) ;
* des échéances ministérielles contraignantes ;
* des équipes métiers hétérogènes.

**Attendus**

Le candidat décrit, pour un ou plusieurs cas représentatifs :

* l’organisation de la prestation de recette mise en place ;
* les livrables produits par le lot 4 ;
* l’articulation avec les autres lots ;
* la gestion des priorités, des risques et des arbitrages ;
* la manière dont son dispositif de recette contribue concrètement à la sécurisation de la mise en production.

Il raisonne au livrable, et non en moyens ou en profils.

# Retour d’expériences et capacité opérationnelle *(80 lignes maximum, sur 10 points)*

Le candidat présente une à trois expériences significatives (secteur public ou privé), en mettant l’accent sur :

* la nature des enjeux de qualité, de sécurité ou de criticité applicative ;
* le rôle exact tenu en tant que tiers de recette indépendant ;
* les difficultés rencontrées et les arbitrages réalisés ;
* les enseignements opérationnels tirés et leur transposabilité au contexte du MEAE.

L’évaluation porte sur la capacité d’analyse, de capitalisation et de projection, et non sur la notoriété des références.

# Conformité aux exigences du CCTP *(Caractère éliminatoire, non noté)*

Le candidat complète la matrice des exigences du lot 4, couvrant l’ensemble des 29 exigences, en précisant pour chacune :

* son acceptation sans réserve ;
* la référence éventuelle à sa réponse lorsqu’une exigence est explicitement traitée dans l’offre.

Toute exigence non acceptée sans réserve entraîne l’irrégularité de l’offre.